

Nice, le 18 juillet 2019.

NOTICE D'ENGAGEMENT

2019 / 2020

Ce document **n'a qu'une valeur indicative** et peut être remis en question par toute décision réglementaire, administrative, disciplinaire ou judiciaire intervenant postérieurement à l'établissement de cette notice (Article 41.3 des R.S du D.C.A).

*** * * CHAMPIONNATS ENTREPRISE ET FUTSAL * * ***

SENIORS ENTREPRISE D1 : Amadeus 1 – ASPTT Nice 1 – ASPTT Cagnes 1 – MPX Cannes 1 – Gazelec 1 – Hospitaliers Antibes 1 – Montet Bornala 1 – MPX Cagnes 1 – SI2D Nice Est 1 – CTS Riquier 1 – CASE 1 – Garibaldi Clibat 1.

SENIORS ENTREPRISE D2 : Cette épreuve est ouverte aux équipes premières des clubs non qualifiés dans les divisions supérieures, aux équipes des clubs rétrogradés de la division supérieure, aux équipes des clubs nouvellement affiliés, ainsi qu'aux équipes réserves des clubs qualifiés dans les divisions supérieures.

* * * * *

SENIORS FUTSAL D1 : FC Gambette 2 – FC Fellow 1 – Mandelieu SC Rue 2 – SCMS 1 – Monaco Futsal 1 – Cannes Futsal 1 – ACA 2 – Family SK 1 – ASBTP 1 – Euro African 1.

SENIORS FUTSAL D2 : Cette épreuve est ouverte aux équipes premières des clubs non qualifiés dans les divisions supérieures, aux équipes des clubs rétrogradés de la division supérieure, aux équipes des clubs nouvellement affiliés, ainsi qu'aux équipes réserves des clubs qualifiés dans les divisions supérieures.